

## Procès-verbal du conseil municipal de la commune des Pilles

### Séance du 07mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le 07 mai, à 18h00, le conseil municipal de la commune des Pilles, régulièrement convoqué s'est réuni à la mairie, lieu habituel des séances, sous la présidence de Philippe LEDESERT, Maire.

Date de convocation : 02 mai 2024

Présents : Philippe LEDESERT, Pascale PADILLA, Christian GLEIZE, Stéphanie MARGIELA, , Sébastien CARTRON, Cécile MATHIEU

Absents excusés : Frédéric LIABEUF, Jean-Denis LODS, Yann BERNARD pouvoir à Philippe LEDESERT

Nombre de membres en exercice : 10

Nombre de membres présents : 6

Nombre de membres votant : 7

Le Maire, ouvre la séance.à 18h05 Il constate que le quorum est atteint, l'assemblée peut valablement délibérer. Cécile MATHIEU est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Il est décidé d'un report de l'article 6 de l'ordre du jour : « approbation d'un avenant à la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée à Drôme Aménagement Habitat avec validation des montants des travaux par lots ». L'avenant n'est pas conforme et nous attendons sa nouvelle version.

Il est également décidé d'un report de l'article 11 « demande d'avis sur la demande d'autorisation environnementale pour le prélèvement d'eau à destination des usages agricoles de l'OUGC Vaucluse ». L'enquête publique commencera le 21 mai pour se terminer le 28 juin. Le dossier n'est donc pas encore consultable.

Le Maire rappelle l'ordre du jour :

#### **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 mars 2024**

Le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur le projet de pv joint à la convocation. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

#### **2. Approbation du rapport d'activité 2023 du syndicat départemental de télévision de la Drôme**

Le Maire présente le rapport d'activité 2023 du syndicat départemental de télévision de la Drôme

. Le conseil prend acte de son contenu

#### **3. Mise en place de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat**

L'avis du centre de gestion de la Drôme étant favorable, le conseil décide de l'attribution de la prime de pouvoir d'achat selon le barème présenté.

#### **4. Reversement de la dotation voirie**

Le conseil décide du reversement de la dotation voirie.

-12768 Euros seront reversés par la commune à la communauté de communes (proviennent du

département),

- 4216 Euros versés par la CCBDP et 3204 Euros (reliquat de l'année 2023) soit une enveloppe globale de 20189 Euros.

Accord à l'unanimité

#### **5. Choix du nom pour la Halle**

Le choix se porte sur Fabrice Lelonge.

La famille a donné son accord de principe, une confirmation écrite lui sera demandée.

Une plaque en bois pourrait être réalisée par Sébastien Cartron. Inauguration prévue le 14 juillet.

Accord à l'unanimité.

#### **6. Aménagement du local du comité des fêtes (11 grande Rue) : autorisation à donner au maire pour transfert ou demande de subventions et validation des devis**

Le local est partagé par les Pillanthropes et toute association qui en ferait la demande.

Accord à l'unanimité du conseil pour le devis global de 24643 Euros (20% région, 60% département, 20% commune).

Quid de l'espace Guibert ? Il est proposé de fermer le préau en laissant un accès pour le transformateur EDF .

#### **7. DM1 reversement TVA E pour 75 euros.**

Il faut enlever 75 euros du chapitre 11 et les rajouter au chapitre 14.

Accord à l'unanimité.

#### **8. Modification de la délibération 2023/10 /01 (demande de subvention projet d'art contemporain).**

Le plan de financement a été ramené à 50.000 Euros pour la première tranche.

Montant global : 165.000 Euros.

Le budget prévisionnel est modifié dans les mêmes proportions.

50% Etat, 30% région et 20% fonds propres.

Le mécénat devrait permettre de toucher 12.000 Euros.

Vote pour : 6 – Vote contre : 1 (Pascale Padilla) – Abstention : 0

#### **9. Autorisation à donner au Maire d'instituer les servitudes nécessaires pour le déploiement de la fibre en cas d'échec de solutions amiables.**

Des propriétaires refusent de donner leur accord Le seul moyen de passer outre serait de créer des servitudes.

L'accord est donné au Maire de signer tout arrêté de servitude nécessaire à la demande d'ADN

Accord à l'unanimité.

#### **10. Projets d'achat ou de vente de terrains au profit de la commune.**

- Parcelle cadastrée n° 829, dans le quartier des Ecureuils. Opportunité de la vendre ?

Il faudrait en premier lieu demandé un CU. Un mail a déjà été envoyé par la mairie à la DDT.

- Sur la route de GAP, 2 parcelles sont à vendre, l'une de 800 m2 environ à 70.000€, l'autre de 2000 m2 à 90.000€.

Faut-il acheter la plus petite pour faire un parking ? Cependant le prix est excessif pour ce projet...

- Il existe un terrain agricole d'environ 3000 m2 sur la route d'Aubres : la communauté de communes pourrait être intéressée.

**11. Projet de création de « zone rencontre » dans certaines rues du village.**

Des panneaux bleus matérialiseront cette zone, créant une priorité piétons-cyclistes et enfin voitures. Les amendes de police permettraient le financement.

Il faut une délibération avant le 15 juin prochain.

Cela engloberait la totalité de la Grand Rue, le pont, la rue de la Combe et la rue du Rocher de l'Aiguille.

L'aménagement d'une chicane au niveau du Mas d'Antonine est envisagé, Route de Fontin.

Christian Gleize demande une limitation à 70 Kms/h sur la Route de Gap.

Il faudrait également réglementer le stationnement rue du Portail...

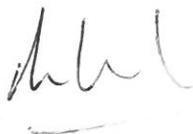
**12. Questions et informations diverses**

- Les élections européennes auront lieu le 9 juin.
- La communauté de communes reprend la gestion de la crèche pour 2 ans.
- Il serait utile de prévoir des panneaux interdisant de faire du feu sur le chemin du Grand Chêne.

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est levée à 20h00

Le Maire, Philippe Ledésert,



la Secrétaire de séance, Cécile MATHIEU,



